



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le contrôle du phragmite dans le sud de Lanaudière : un suivi pour mieux conquérir!

Saint-Sulpice, le 13 septembre 2019 – Tout au long de l'été, une évaluation des méthodes de contrôle du roseau commun utilisées sur le territoire a été effectuée afin de déterminer les plus appropriées. Les initiatives ciblées par ce projet sont situées au marais de Lavaltrie et dans le Parc de l'île Lebel, des écosystèmes identifiés comme prioritaires pour la conservation de la biodiversité dans le sud de Lanaudière. En effet, les plantes exotiques envahissantes modifient les rives du Saint-Laurent ce qui entraîne des pertes importantes de biodiversité. Le roseau commun forme de denses colonies qui prennent de l'ampleur et modifient le paysage et l'habitat riverain. Dans un contexte de changements climatiques, les superficies envahies seraient sujettes à un accroissement considérable. Il est donc important de cibler les activités de contrôle les plus efficaces en effectuant les suivis appropriés. Depuis quelques années, un partenariat s'est tissé entre Récrotourisme Repentigny, la ville de Repentigny, le Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP) et le comité ZIP des Seigneuries en vue de dégager les meilleures solutions, pour lutter contre l'invasion de l'île Lebel par le phragmite et protéger la biodiversité. En effet, Récrotourisme Repentigny effectue le contrôle du phragmite à l'île Lebel depuis plusieurs années, en collaboration avec ses partenaires dont le MFFP. Ce ministère participe aussi activement à la restauration et aux efforts de contrôle au Marais Lavaltrie. Ces deux organismes participent à ce projet de suivi en partageant expertise et conseils. Ces connaissances et résultats de contrôle du roseau commun, autant au marais Lavaltrie qu'à l'île Lebel, sont documentées sous forme de rapport. Basé sur ces observations, un plan d'intervention est proposé pour une importante talle de phragmite bordant le fleuve au parc de l'île Lebel à Repentigny.

De plus, un dépliant, soit le *Guide des bonnes pratiques face au roseau commun ou phragmite*, ont été distribués aux personnes intéressées. Ce dépliant peut être consulté sur le site Web du comité ZIP des Seigneuries (www.zipseigneuries.com) ainsi que des pages informatives sur le contrôle et le suivi du phragmite sur le territoire du comité ZIP des Seigneuries.

Ce projet a bénéficié du soutien financier du Fonds d'action Saint-Laurent (FASL), via son Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent en collaboration avec le

Gouvernement du Québec, ainsi qu'une contribution significative issue de l'Administration portuaire de Montréal (APM).

-30-

Le **Comité ZIP des Seigneuries** est un organisme sans but lucratif dont la mission est de promouvoir et de soutenir, grâce à la concertation régionale, des actions visant la protection, la réhabilitation et la mise en valeur des ressources et des usages liés au fleuve Saint-Laurent, et ce, dans une perspective de développement durable.

Le **Fond d'action Saint-Laurent** est un organisme de bienfaisance voué au soutien financier de projets qui favorisent la conservation des écosystèmes et de la biodiversité du fleuve Saint-Laurent et de son golfe ainsi que le maintien et la mise en valeur de ses usages.

Renseignements :

Comité ZIP des Seigneuries

Cynthia Franci, responsable de projets

Tél. : 450 713-0887

Courriel : rprojets@zipseigneuries.com

Site Web : www.zipseigneuries.com



**GUIDE DES BONNES
PRATIQUES FACE AU
ROSEAU COMMUN OU
PHRAGMITE, [*Phragmites australis*]**



**Pour la protection, la restauration
et la mise en valeur du
fleuve Saint-Laurent**